N°14 – 14 Juin 2016



Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées

Directeur de publication : Denis Carretier

Rédacteur en chef : Christel Chevrier

Comité de rédaction : Blandine Broquedis, Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Christophe Pueyo

Rédigé en collaboration avec : Chambres d'agriculture LR, ADVAH, la CAVALE, Escudier, Estéve, Ets Jullian, SAS Maurin, Lycée Charlemagne, Péris SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON-LR, Les vignerons du Narbonnais, Prometé.

Crédit photos : Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée





Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Viticulture

Languedoc Roussillon

Le bulletin de santé du végétal est édité à partir des observations de 52 observateurs sur un réseau de 454 parcelles régionales. Pour tenir compte des contextes pédo-climatique et agronomique propres à vos parcelles, nous vous invitons à aller réaliser vos propres observations avant toute intervention.

tades phénologiques

Vignoble régional

Sur les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « boutons floraux séparés » (stade H ou17) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « baies de la taille d'un pois, les grappes pendent » (stade K ou 31) sur parcelles précoces en secteur précoce.

icadelles de la flavescence dorée

Vignoble régional

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, pour les communes à 3 traitements obligatoire, le $2^{\text{ème}}$ traitement obligatoire est à réaliser jusqu'au 23 juin et dans la pratique 15 jours après la $1^{\text{ère}}$ intervention.

Sur les communes à 1 seul traitement obligatoire, le traitement doit être réalisé entre le 9 et le 19 juin.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie.

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Cas particuliers:

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre 28 mai et le 23 juin.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.



Vignoble régional

De nouveaux symptômes (feuilles et inflorescences) sont observés sur l'ensemble du vignoble régional.

La pression est en augmentation dans de nombreuses situations. Suite aux orages de la semaine passée, de nouvelles contaminations sont en cours sur l'ensemble du vignoble. L'indice de risque mildiou est en augmentation sur l'ensemble du vignoble régional.

Aude

De nouveaux symptômes sur feuilles et plus rarement sur grappes sont observés sur l'ouest du département suite aux précipitations des 28, 31 et 1^{er} juin et sur l'est suite aux pluies du 4 juin. Les niveaux d'attaque restent hétérogènes mais sont globalement en augmentation. Les données issues de la modélisation (Potentiel système 97) nous indiquent que les précipitations du 10 juin sont susceptibles de générer de nouvelles contaminations dont les symptômes pourraient être observables dès le 19 juin. Les valeurs de l'EPI et des FTA restent en hausse, le niveau de risque augmente en tous secteurs.

Gard

La partie sud et ouest du département présente des symptômes de façon régulière dans la quasi-totalité des parcelles. Leur fréquence varie de quelques taches par parcelle (cas général) à 10 taches par cep ponctuellement sur quelques Grenache ou Carignan très atteints (notamment sur les jeunes feuilles et entre-cœurs du fait de la forte croissance). Dans ces derniers, des inflorescences ou grappes sont également touchées.

Sur la vallée du Rhône, la fréquence des symptômes est pour le moment plus faible.

De nouveaux cycles sont en cours sur tout le département en lien avec les orages et humectations de la semaine dernière. D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 12 juin, les précipitations enregistrées entre le 6 et le 12 juin génèrent de nouvelles contaminations primaires et secondaires dont les 1ères extériorisations sont attendues à partir du 19 juin pour les foyers primaires et les repiquages sur feuilles. L'indice de risque mildiou est en augmentation.

Hérault

De nouveaux symptômes sur feuilles (taches fraîches parfois fructifiées, anciennes taches qui fructifient à nouveau) sont observés au vignoble dans toutes les unités agroclimatiques. Lors de la semaine écoulée, l'évolution de la maladie, est notée sur feuilles mais aussi sur inflorescences et/ou grappes. Le faciès « rot gris » est observé et aussi localement du mildiou mosaïque.

La situation est hétérogène selon les parcelles au sein d'une même unité agroclimatique.

La maladie est tout de même en progression dans de nombreuses situations.

Le nombre de parcelles concernées augmente également.

Les fréquences et intensités de symptômes sur feuilles mais surtout sur inflorescences et/ou grappes peuvent atteindre des niveaux importants avec des pertes de récolte localement.

Les conditions météorologiques des semaines écoulées ont été favorables à la maladie.

La période de sensibilité des grappes est en cours.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 12 juin, les conditions météorologiques enregistrées entre le 6 et le 12 juin génèrent de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations.

Les sorties des repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 19 juin.

L'indice de risque mildiou est globalement en augmentation.

La maladie est partout en phase épidémique.

Pyrénées-Orientales

Le mildiou est toujours observé dans tout le département. Sa fréquence sur feuilles reste élevée. On observe facilement des symptômes sur inflorescences et sur grappes. Les pluies et humidités successives de ces derniers jours sont sources de nouvelles contaminations.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 12 juin, les sorties de symptômes des contaminations liées aux conditions météorologiques enregistrées le 30 mai et le 4 juin sont avancées au 7 juin pour les repiquages et au 5 juin pour les contaminations primaires.

Les conditions météorologiques enregistrées le 6 et le 12 juin génèrent de nouvelles contaminations secondaires sur la station de Trouillas. Les sorties des repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 19 juin. L'indice de risque mildiou est en augmentation.

D'après la modélisation EPI version 97, le risque mildiou est en augmentation constante depuis le 22 mai, les pluies successives sont sources de nouvelles contaminations.

B_{lack-rot}

Dans le Gard et l'Hérault, de nouveaux symptômes sont observés mais globalement leur apparition est modérée par rapport aux semaines précédentes. Les observations sont à maintenir dans les jours à venir.





Symptômes de black-rot sur inflorescence

Aude

Sur l'ouest du département, quelques rares symptômes sont observés sur feuilles.

Gard

De nouveaux symptômes (tache café au lait) sont observés sur feuilles et inflorescences mais leur fréquence d'apparition est plus faible que la semaine passée. De nouvelles contaminations potentielles sont encore en cours d'incubation suite aux orages souvent localisés depuis la fin mai.

La pression est toujours plus forte sur la partie ouest du département du fait de cumuls de pluie plus importants sur ces zones. Les parcelles de Grenache restent les plus touchées mais désormais d'autres cépages sont également concernés.

Globalement, nous observons toujours une fréquence beaucoup plus importante des symptômes (feuilles et inflorescences / grappes) sur le vignoble conduit en Agriculture Biologique (en lien avec l'efficacité partielle du cuivre et du soufre). En agriculture conventionnelle, les fréquences importantes de symptômes sont plutôt liées à des défaillances de protection.

Les orages localisés du mardi 7 juin (Costière et Vallée du Rhône sud) ont pu générer de nouvelles contaminations dont l'extériorisation est attendue à partir du 20 juin sur feuilles puis sur grappes.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés :

- sur feuilles dans toutes les unités agroclimatiques,
- sur inflorescences et/ou grappes dans les unités agroclimatiques des Hauts Coteaux et du Nord Montpelliérais.

L'évolution de la maladie est de manière générale, peu importante cette semaine.

Toutefois, dans les Hauts Coteaux, la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord Montpelliérais, le nombre de parcelles concernées est très important avec localement toujours une évolution. Dans certaines situations, la fréquence et l'intensité des symptômes notamment sur inflorescences et/ou grappes (rafle) peuvent être très importantes avec localement des pertes de récolte.

A ce jour, par rapport à 2015, toutes les unités agroclimatiques sont concernées et le nombre de parcelles avec des symptômes a très fortement progressé.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont observés sur les secteurs des Aspres Premiers Coteaux, Albères, Vallespir, Plaine et Moyenne Vallée de l'Agly. La fréquence des symptômes sur feuilles augmente sur ces secteurs. Des symptômes sur inflorescences sont observés dans les zones historiquement sensibles.



Vignoble régional

Nous sommes actuellement dans la période de haute sensibilité de la vigne à l'oïdium. La fréquence des parcelles touchées augmente depuis une semaine sur l'ensemble de la région notamment sur les cépages sensibles. Les observations sont à intensifier dans les prochains jours pour évaluer la présence du parasite.

Aude

De symptômes sur feuilles sont observés en toutes zones, principalement sur cépage sensibles (Carignan, Chardonnay).

La fréquence des symptômes est en nette évolution.

Gard

Sur le secteur Garrigues-Alès, des symptômes sont observés facilement sur feuilles de Chardonnay vigoureux. Les $1^{\rm ers}$ symptômes sont observés sur grappes mais sont peu fréquents pour le moment.

Sur le reste du département, des symptômes sont visibles ponctuellement sans dégât significatif pour le moment.

Hérault

De nouveaux repiquages sont observés sur feuilles mais aussi sur inflorescences et/ou grappes, dans toutes les unités agroclimatiques. Ils sont notés sur Carignan, sur cépages sensibles Chardonnay, Grenache, Cabernet-Sauvignon... mais aussi, localement sur cépages/parcelles non sensibles comme le Sauvignon, la Syrah...

L'évolution de la maladie est globalement en nette progression.

Les fréquences et intensités sur inflorescences et/ou grappes sont parfois importantes notamment sur Carignan et Chardonnay.

Pyrénées-Orientales

Les symptômes sur feuilles sont toujours visibles avec des fréquences et des intensités qui augmentent. Certaines parcelles présentent des symptômes importants.

Des symptômes sur grappes sont également observés. Leur fréquence et intensité augmentent légèrement.



Vignoble régional

Le vol de 2^{ème} génération d'eudémis a démarré sur les secteurs précoces du vignoble régional mais il n'est pas encore généralisé.

Le suivi des captures est à intensifier dans les prochains jours.

Aude

Les premières captures de 2^{nde} génération ont été enregistrées en secteur précoce (Littoral et Narbonnais).

Gard

Les toutes 1^{ères} captures d'eudémis sont observées sur la partie sud du département. Elles sont faibles pour le moment.

Hérault

Les glomérules sont toujours visibles ainsi que des larves L4 et L5 notamment en zones moyenne et tardive.

Pyrénées-Orientales

Les toutes 1^{ères} pontes sont observées sur les parcelles en suivi, sur le secteur de la Plaine en condition très précoce, mais le seuil de nuisibilité de 5 à 10 pontes pour 100 grappes n'est pour le moment pas dépassé.

ourriture grise

Hérault

Des symptômes sur feuilles sont observés localement dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.



Vignoble régional

Les symptômes d'eutypiose sont toujours visibles.

Les symptômes de Black-Dead-Arm sont toujours observés : il s'agit des formes lente et apoplectique.

icadelles des grillures

Vignoble régional

Des larves de cicadelles sont toujours visibles.

Le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles observées) n'est pas atteint dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles dans quelques parcelles.



Vignoble régional

Des symptômes épars sont toujours observés sur le vignoble régional.



Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée. Dans les parcelles observées, le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible n'est pas dépassé.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LRMP dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.

http://www.languedocroussillon.chambagri.fr/commun/bsv-viticulture.html